



● Ville de

Ste Foy-lès-Lyon

**FORMULAIRE DE DEMANDE 2024
D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE,
ET/OU PLIANT ET/OU CARGO (NEUF OU OCCASION), OU D'UN KIT
D'ELECTRIFICATION**

À travers son Agenda 21 puis son adhésion au Plan Climat de la Métropole de Lyon, la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon s'est engagée à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air. Afin d'atteindre de contribuer à cet objectif, la Ville a instauré en 2019 une aide de 100 € sans condition de ressources à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, particulièrement adapté à la topographie de son territoire.

Cette aide a été depuis été reconduite chaque année, et élargie à d'autres types de vélos :

- aux vélos-pliants et aux vélos cargos, qu'ils soient électriques ou non
- aux vélos d'occasion, qu'ils soient à assistance électrique, pliants ou cargos
- aux kits d'électrification de vélos mécaniques classiques (y compris les roues électrifiées)

L'aide est reconduite en 2024

Le demandeur (particulier devant être majeur)

Nom.....

Prénom.....

Adresse

Code postal 69110 Ville SAINTE-FOY-LES-LYON

E-mail * :@.....

Téléphone * :

* Merci de renseigner au moins l'un des deux : ils ne seront utilisés qu'aux fins éventuelles de complément du dossier (demande de pièce manquante)

Pièces à fournir

- le présent formulaire de demande dûment complété
- les deux exemplaires originaux de la convention d'attribution de l'aide à l'achat, revêtus de la signature du demandeur précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"
- la copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique
- la copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide, comportant le nom et l'adresse du demandeur et du magasin, l'achat du vélo devant être réalisé durant la période mentionnée à l'article 4 de la convention
- un justificatif de domicile du demandeur (copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou quittance de loyer ou facture d'un fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo)
- l'attestation sur l'honneur jointe au présent formulaire de demande dûment complétée et signée par le demandeur
- le relevé d'identité bancaire du demandeur

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être instruit

→ **Envoyer le dossier complété par voie postale à :**

Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon - Subvention Vélo

10 rue Deshay

69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

Questionnaire (facultatif)

> Type de vélo acheté :

- à assistance électrique pliant cargo kit d'électrification d'un vélo classique
- matériel neuf matériel d'occasion

> Vous vivez :

- seul seul avec enfants en couple en couple avec enfants chez mes parents

> Vous êtes :

- en activité sans emploi retraité étudiant

> Pour les personnes en activité, vous êtes :

- artisan/ commerçant / chef d'entreprise cadre et assimilé
- profession intermédiaire employé ouvrier agriculteur

> Votre âge :

- 18-34 ans 35-54 ans 55-64ans 65 ans et plus

> Avant l'achat de ce vélo, vous utilisiez le plus souvent :

- la voiture les transports en commun (TCL) le scooter / moto
- le vélo la marche

> Vous disposiez déjà :

- d'une voiture d'un scooter / moto / cyclomoteur d'un vélo
- d'un vélo à assistance électrique

> Vous utilisez votre vélo éligible à l'aide de la Ville principalement pour aller au :

- travail loisirs achats/démarches

> Pour ces déplacements, le vélo éligible à l'aide de la Ville remplace-t-il un autre véhicule ?

- Non oui, lequel.....

> Pratiquiez-vous déjà le vélo régulièrement avant l'achat de ce vélo éligible à l'aide de la Ville ?

- Oui non

> Auriez-vous acheté ce vélo même sans l'aide à l'achat ?

- Oui non

Règles d'utilisation de la confidentialité :

Le demandeur est informé que Tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) dit « RGPD » abrogeant la directive européenne 95/46/CE, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

Données à caractère personnel :

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à gérer des fiches de renseignements afin de gérer et de suivre la délivrance d'une aide financière dans le cadre de l'acquisition d'un vélo électrique et/ou pliant et/ou cargo. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon. Les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD), s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur au Responsable de Traitement : Mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon, à l'attention du DPO, 10, rue Deshay 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON.